



INSCRIPTION AUX SERVICES ENFANCE JEUNESSE

Animation Jeunesse

Modalités d'Inscriptions

L'inscription doit être réalisée au moins huit jours avant le 1^{er} accueil du jeune

Le **dossier** est composé de :

- une **fiche inscription famille** :

Il est inutile de remplir une fiche si vous avez déjà fourni ce document avant et qu'aucun changement n'est intervenu depuis

- une **fiche d'inscription à l'animation jeunesse**
- une **fiche sanitaire**

Pour remplir le dossier, munissez-vous des pièces suivantes :

Vous êtes allocataire CAF

- Votre numéro d'allocataire si vous avez un quotient familial établi par la CAF de Loire Atlantique
- Si vous n'avez pas de quotient familial établi par la CAF de Loire Atlantique, votre numéro d'allocataire, votre avis d'imposition N-2, et pour 2 enfants ou plus, l'attestation de vos allocations familiales au 1er janvier de l'année N

Vous n'êtes pas allocataire CAF

- Votre avis d'imposition N-2,

- Dans le cas des régimes spéciaux MSA EDF, SNCF : fournir en plus votre dernier bulletin de salaire (les prestations vous étant versées directement par votre employeur).

Votre quotient familial est établi sur la base de ces informations. Il permet de déterminer le montant des participations qui vous seront demandées.

Le quotient familial est calculé sur les revenus de N-2. Il sera actualisé au 1er janvier de l'année N sur la base des revenus de N-2 ou à tout moment en cas de changement de situation familiale.

En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué. Aucune régularisation ne sera effectuée en cas de remise tardive.

Informations complémentaires :

Vous pouvez :

- consulter le site internet de la ville www.machecoul.fr et y télécharger les règlements des différents services
- interroger les responsables des différents services

Changement de situation :

Tout changement de situation en cours d'année (quotient familial, adresse, situation de famille, compte bancaire, ...) est à signaler auprès du service Enfance-Jeunesse ou auprès du service Finances

Facturation

Une facture unique sera établie en fin de mois. Vous recevrez la facture au début du mois suivant.

Le paiement se fait auprès du Centre des Finances Publiques, 3 Bd St Blaise, 44270 Machecoul-Saint-Même.

Vous pouvez choisir l'un ou l'autre des moyens de paiement suivants :

- par espèces au Centre des Finances Publiques de Machecoul.

- par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Trésor Public.
- par chèque vacances
- par CESU pour les enfants de moins de 7 ans (Multi-Accueil, Accueil de Loisirs, Accueil Périscolaire)
- par carte bancaire

- au guichet du Centre des Finances Publiques

- via Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr (Identifiant collectivité : 011078)
La référence de la dette est indiquée sur la facture.
- par prélèvement : si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique de vos factures sur votre compte bancaire au 15 du mois suivant.
Il vous est possible de renoncer au prélèvement à tout

moment. En cas de rejets répétés de prélèvement, vos factures devront être payées auprès du Trésor Public par les moyens classiques.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, il est souhaitable de prendre rendez-vous avec le Trésor Public afin de rechercher une solution adaptée.

VOS CONTACTS

Service Animation Jeunesse 11 - 17 ans

tél : 09 75 90 38 87

port : 06 48 55 76 91

mél : aj@machecoul.fr

Responsable service Enfance Jeunesse : tél : 02 40

02 23 20 mél : enfancejeunesse@machecoul.fr

Service Finances : tél : 02 40 02 23 78 mél :

compta@machecoul.fr

Accueil de loisirs « Animation Jeunesse » : conditions d'accès

Accès au service :

L'animation jeunesse accueille les jeunes de 11 à 17 ans.

Organisation de l'Animation jeunesse :

Le service ouvre :

- tous les mercredis après-midi en période scolaire,
- à chaque période de petites vacances scolaires,
- six semaines l'été.

L'accueil des jeunes a lieu généralement les après-midi de 14h à 18h au local « jeunes », situé 1bis Bd Reliquet.

Lors des activités sur inscriptions ou à thème, le lieu de l'activité peut être en dehors du local « jeunes ».

Responsabilité :

Les jeunes sont sous la responsabilité de la commune à partir du moment où ils ont franchi la porte de la structure et qu'ils participent aux animations organisées par le service jeunesse.

Accueil des 11-13ans : les enfants ne peuvent pas quitter le local sans autorisation parentale. (pour plus de renseignements l'équipe est à votre disposition)

Accueil des 14-17 ans : lors des accueils dits « libres », il n'y a pas d'activités à horaires fixes ; les jeunes peuvent arriver et repartir librement et ne sont alors plus sous la responsabilité de l'équipe.

Tarifs :

Une adhésion annuelle est obligatoire.

Son montant est calculé en fonction du quotient familial de la famille.

Tranche de quotient familial (QF)		Adhésion Annuelle	Sortie sans activité payante avec transport	Tarif Activité (inf à 6€) Activités Créatives	Tarif Activité (4€ à 10€)	Tarif Activité (9€ à 15€)	Tarif Activité (14€ à 20€)	Tarif Activité (19€ à 25€)	Tarif Activité (24€ à 30€)	Tarif Activité (29€ à 35€)
A	QF < 484	5,30€	1€	3,00€	4,00€	10,00€	16,00€	22,00€	28,00€	34,00€
B	484 ≤ QF < 674	6,40€	1,50€	3,50€	5,00€	11,00€	17,00€	23,00€	29,00€	35,00€
C	674 ≤ QF < 815	8,50€	2,00€	4,00€	6,00€	12,00€	18,00€	24,00€	30,00€	36,00€
D	815 ≤ QF < 1005	10,60€	2,50€	4,50€	7,00€	13,00€	19,00€	25,00€	31,00€	37,00€
E	1005 ≤ QF < 1175	12,70€	3,00€	5,00€	8,00€	14,00€	20,00€	26,00€	32,00€	38,00€
F	1175 ≤ QF < 1422	15,90€	3,50€	5,50€	9,00€	15,00€	21,00€	27,00€	33,00€	39,00€
G	QF ≥ 1422	19,10€	4,00€	6,00€	10,00€	16,00€	22,00€	28,00€	34,00€	40,00€

Majoration pour les familles domiciliées dans une commune ne participant pas au financement du service : 15% des tarifs ci-dessus.

Pour les tarifs des séjours et des mini-camps, renseignez-vous auprès du service.